



UN TAUX DE RÉMUNÉRATION
SÉCURITAIRE
ÇA SAUVE DES VIES

**PARTICIPEZ À LA LUTTE
POUR DE BONS EMPLOIS
ET DES ROUTES SÉCURITAIRES**



DES TAUX DE RÉMUNÉRATION ÉLEVÉES = MOINS D'ACCIDENTS

Dans le secteur du transport routier, un salaire équitable :

- réduit le nombre d'accidents
- améliore la sécurité routière
- peut rendre notre secteur écologiquement plus durable

**DES ÉTUDES MONTRENT QU'UNE AUGMENTATION DE
SALAIRE DE 10 % PEUT RÉDUIRE LES ACCIDENTS DE 30 %**

LA SOLUTION : DES TAUX DE RÉMUNÉRATION SÉCURITAIRES

Nous voulons tous rentrer chez nous en toute sécurité à la fin d'une journée de travail.

Au Canada, la déréglementation et les pressions exercées pour faire baisser les salaires ont entraîné de fortes fluctuations dans le recrutement et une diminution de la qualité de l'environnement de travail.

L'établissement de taux de rémunération sécuritaires consiste à faire entendre la voix des travailleuses et travailleurs dans les discussions entourant la nécessaire réforme de la réglementation du secteur des transports. L'octroi d'un juste salaire sera garant d'un transport plus sécuritaire pour les personnes et les marchandises dans le Canada et dans le monde entier.

Des taux de rémunération sécuritaires peuvent mettre fin aux pratiques commerciales non durables, ainsi que garantir aux chauffeurs un salaire et des conditions équitables et, pour tout le monde, des routes sécuritaires.

QUE SIGNIFIE POUR MOI UN TAUX DE RÉMUNÉRATION SÉCURITAIRE?

Des taux de rémunération sécuritaires peuvent être prévus dans les conventions collectives conclues avec des exploitants d'entreprise de camionnage et leurs clients, ou dans des systèmes juridiques et réglementaires, qui :

- fixent des normes de rémunération et de conditions justes et égales pour tous les chauffeurs;
- responsabilisent tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris les entreprises au sommet de la chaîne;
- font participer les syndicats au processus visant à fixer, surveiller et appliquer les normes.

Pour un chauffeur, un « taux de rémunération sécuritaire » signifie qu'il est payé équitablement pour toutes les heures travaillées et qu'il gagne assez d'argent pour conduire prudemment et subvenir aux besoins de sa famille.

En plus d'assurer une rémunération équitable, ces taux sont une mesure cruciale pour améliorer la sécurité routière en permettant aux chauffeurs de se concentrer sur leur travail sans subir le stress supplémentaire de la précarité financière.

PREUVES DANS D'AUTRES PAYS

Des systèmes de taux de rémunération sécuritaire ont amélioré la vie des travailleurs du secteur des transports routiers et

de leurs familles, renforcé la sécurité routière et amélioré la durabilité des transports routiers dans plusieurs pays, dont le Canada, le Brésil, l'Australie et la Corée du Sud.

En Corée du Sud, deux ans après la mise en place de taux de rémunération sécuritaire, le nombre de chauffeurs qui s'assoupissent au volant a diminué de plus de 60 %.

JOIGNEZ-VOUS À LA CAMPAGNE EN FAVEUR DE TAUX DE RÉMUNÉRATION SÉCURITAIRES.

Unifor a dressé la liste des problèmes actuels jouant un rôle dans la réduction des salaires et ayant des effets négatifs sur la sécurité et les conditions de travail :

- Le raccourcissement des itinéraires que DHL confie aux propriétaires-exploitants diminue la rémunération de chaque travailleuse et travailleur;
- La pénurie de chauffeuses et de chauffeurs d'autobus scolaires;
- La réduction du nombre de travailleuses et travailleurs présents dans chaque véhicule utilisé pour le transport d'argent;
- La sous-traitance dans le sous-secteur du camionnage intermodal;
- Le manque d'accès équitable à des installations sanitaires pour les chauffeuses et chauffeurs d'autobus, de véhicules de transport en commun et de camions;
- L'augmentation des coûts d'assurance;
- Le travail confié à des entrepreneurs indépendants par des plateformes non réglementées.

Unifor lutte pour que le secteur canadien du transport routier :

- adopte une loi qui prévoit des taux de rémunération sécuritaires;
- établisse un juste prix pour le transport;
- garantisse la transparence dans l'établissement des taux de rémunération et des conditions de travail;
- garantisse l'application rigoureuse par le biais des conventions collectives et des organismes de réglementation;
- élargisse les droits syndicaux pour tous les travailleuses et travailleurs du transport;
- ratifie et mette en œuvre les principes directeurs sur la promotion du travail décent et de la sécurité routière de l'Organisation internationale du Travail.